



Réhabilitation Environnementale
de Terrains Industriels Anciens

DADT du puits LACQ-127 (LA127), du manifold M20 et réseau de collectes associées jusqu'à l'entrée du manifold M4 (exclu)

DADT « rattachées » des Puits :

Lacq-10 (LA10), Lacq-51 (LA51), Lacq-58 (LA58), Lacq-65 (LA65), Lacq-76 (LA76), Lacq-103 (LA103), Lacq-115 (LA115) et Lacq-126 (LA126)

Périmètre d'exploitation : Lacq
Puits : LACQ-127 (LA127)
Objet : Déclaration d'Arrêt Définitif de Travaux miniers

Etablie au titre des articles 43 et suivants du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 (relatif aux travaux miniers et à la police des mines) pris en application des articles L.163-1 et suivants du Nouveau Code Minier

Date : 30/08/2018
Document rédigé par : Elodie SULCAS
e-mail : elodie.sulcas@external.total.com
Téléphone : 05 59 92 25 03

Référence du document : 210202-MEM-R-LO-EFRA00013-MRA1-DADT-LA127-V1

Révisions

Édition	Date	Rédaction	Approbation	Objet de la révision
V0	30/08/2018	Elodie SULCAS	Audrey BERTRAND	Création du document
V1	02/02/2021	Elodie SULCAS	Audrey BERTRAND	Révision du document

Observations

--

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	7
1.1	PRESENTATION DE L'EXPLOITANT	7
1.2	PRESENTATION DU DEMANDEUR	7
2	OBJET DU DOCUMENT.....	7
3	CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	8
4	HISTORIQUE DU PERIMETRE D'EXPLOITATION DE LACQ.....	8
5	PRESENTATION DES SITES.....	10
5.1	CONTEXTE FONCIER DU SITE LA127	10
5.2	CONTEXTE FONCIER DU MANIFOLD M20.....	10
5.3	LE PUIITS LACQ-127 (LA127).....	10
5.3.1	Résumé.....	10
5.3.2	Historique.....	11
5.3.3	Bouchage du puits.....	11
5.4	LE PUIITS LACQ-10 (LA10).....	12
5.5	LE PUIITS LACQ-51 (LA51).....	12
5.6	LE PUIITS LACQ-58 (LA58).....	12
5.7	LE PUIITS LACQ-65 (LA65).....	12
5.8	LE PUIITS LACQ-76 (LA76).....	12
5.9	LE PUIITS LACQ-103 (LA103).....	12
5.10	LE PUIITS LACQ-115 (LA115).....	12
5.11	LE PUIITS LACQ-126 (LA126).....	13

6 PRESENTATION DES INSTALLATIONS LIEES AU Puits LACQ-12714

6.1	LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	14
6.2	LES INSTALLATIONS MINIERES.....	14
6.2.1	Les installations de surface liées à l'exploitation	14
6.2.2	Description du réseau de collectes reliant le puits LACQ-127 au manifold M4.....	14
6.2.3	Description du réseau de collectes entre le puits LA126 et le manifold M20	15
6.3	INSTALLATIONS DE PREVENTION DES POLLUTIONS.....	16

7 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU SITE17

7.1	CONTEXTE GEOLOGIQUE	17
7.2	CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE.....	17
7.3	CONTEXTE HYDROLOGIQUE.....	17
7.4	ZONES SENSIBLES	18
7.5	ETUDE DE VULNERABILITE.....	18
7.5.1	Eaux souterraines.....	18
7.5.2	Eaux de surface	18
7.5.3	Synthèse de l'étude de vulnérabilité.....	18

8 DIAGNOSTICS.....20

8.1	NORM (NATURALLY OCCURRING RADIOACTIVE MATERIAL)	20
8.1.1	Tubings.....	20
8.1.2	Installation de surface du site	20
8.1.3	Sols	20
8.2	AMIANTE	20
8.3	DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	20
8.3.1	Résumé des investigations.....	20
8.3.2	Conclusions du diagnostic environnemental	24

9	MISE A L'ARRET DEFINITIF DES INSTALLATIONS	28
9.1	DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS DE SURFACE	28
9.2	MISE A L'ARRET DEFINITIF DES COLLECTES RELIANT LE LACQ-127 AU M4	28
9.3	MISE A L'ARRET DEFINITIF DES COLLECTES RELIANT LE LACQ-126 AU M20	28
10	DESTINATION DES PARCELLES	29
10.1	SITE	29
10.2	COLLECTES	29
11	REHABILITATION DU SITE LA127	30
11.1	TRAVAUX ANTERIEURS DU SITE DU LA127	30
11.1.1	Diagnostic environnemental préliminaire 2004	30
11.1.2	Travaux de réhabilitation 2004-2005	31
11.2	CONCLUSION SUR L'ETAT ACTUEL DU SITE	32
11.2.1	Données sur les sols au droit du site LA127	33
11.3	PROGRAMME DES TRAVAUX DE REHABILITATION AU DROIT DU SITE LA127	34
11.3.1	Gestion des sols du site LA127	34
11.3.2	Rejets aqueux durant les travaux de réhabilitation	39
11.3.3	Evacuation ou élimination des produits dangereux et déchets	39
12	PROPOSITION D'ABANDON DES RESEAUX DE COLLECTES	40
12.1	RESEAUX DE COLLECTES	40
12.2	OUVRAGES HYDRAULIQUES	40
13	ACCIDENTS ET INCIDENTS REPERTORIES	41
14	RISQUES RESIDUELS DU Puits LA127	41
15	MESURES DE SURVEILLANCE, CONSERVATION DE MEMOIRE ET CONTRAINTES D'USAGES A L'ISSUE DES TRAVAUX	42

15.1 LES MESURES DE SURVEILLANCE	42
15.2 CONSERVATION DE MEMOIRE ET CONTRAINTES D'USAGES A L'ISSUE DES TRAVAUX.....	42

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du puits LA127, du manifold M20 et des collectes associées jusqu'à l'entrée du manifold M4 (exclu) au 1/25 000	9
Figure 2 : Plan d'implantation prévisionnel des sondages.....	22
Figure 3 : Plan d'implantation définitif des sondages	23
Figure 4 : Cartographie des zones anomaliques au droit du site LA127	27
Figure 5 : Etat actuel du site LA127.....	32
Figure 6 : Plan d'excavation prévisionnel du site LA127.....	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Contexte foncier du site LACQ-127	10
Tableau 2 : Contexte foncier du Manifold M20.....	10
Tableau 3 : Caractéristiques des collectes liées au puits LA127	15
Tableau 4 : Caractéristiques des collectes liées au puits LA126	15
Tableau 5 : Synthèse des vulnérabilités de l'environnement du site LA127.....	19
Tableau 6 : Synthèse des zones anomaliques présentes au droit du site LA127	26

LISTE DES ANNEXES

- Annexe A** Plan de situation des puits et collectes associées au 1/25 000
- Annexe B** Plan de situation du Périmètre d'exploitation de LACQ au 1/50 000
- Annexe C** Copies des décrets d'octroi et de mutation du Périmètre d'exploitation de LACQ
- Annexe D** Plan parcellaire du site et des collectes associées
- Annexe E** Echanges de courriers avec l'administration
- E-1 : Courrier Geopetrol
 - E-2 : Courriers relatifs au LA127
 - E-3 : Courriers relatifs au réseau du LA127
- Annexe F** Rapport de fermeture du puits LACQ-127
- Annexe G** Plan du site LACQ-127
- Annexe H** Diagnostic NORM
- Annexe I** Plan de détection des réseaux sur site
- Annexe J** Rapport de réhabilitation du site LA127
- Annexe K** Réseau incendie
- Annexe L** Etats des lieux environnementaux des puits rattachés
- L-1 : Etat des lieux environnemental du site LA10
 - L-2 : Etat des lieux environnemental du site LA51
 - L-3 : Etat des lieux environnemental du site LA58
 - L-4 : Etat des lieux environnemental du site LA65
 - L-5 : Etat des lieux environnemental du site LA76
 - L-6 : Etat des lieux environnemental du site LA103
 - L-7 : Etat des lieux environnemental du site LA115
 - L-8 : Etat des lieux environnemental du site LA126
- Annexe M** Rapport de diagnostic environnemental du puits LA126

1 INTRODUCTION

1.1 Présentation de l'exploitant

Total E&P France (TEPF) exploitait, depuis le milieu du XX^{ème} siècle, des gisements de gaz et de pétrole, situés principalement dans le Sud Ouest de la France. Ses principales installations de traitement d'hydrocarbures étaient implantées à Lacq (Pyrénées Atlantiques), sur la plate-forme industrielle « Induslacq ».

Face au déclin de ces gisements, TEPF procède aujourd'hui à la fermeture définitive de ses installations de production.

Dans ce contexte, et conformément à la réglementation en vigueur, TEPF présente les dossiers de Déclaration d'Arrêt Définitif de Travaux miniers (DADT).

1.2 Présentation du demandeur

Dans son courrier du 15 janvier 2015 (courrier *réf. 003-15* adressé à la préfecture des Pyrénées Atlantiques, joint **annexe E-1**) GEOPETROL, exploitant actuel du Périmètre d'exploitation de Lacq, autorise Total E&P France (TEPF) à déposer les dossiers de Déclaration d'Arrêt des Travaux Miniers auprès de l'administration compétente concernant les puits et installations de surface non cédés.

RETIA, filiale du Groupe TOTAL, est une société dont la mission est la **Réhabilitation Environnementale des Terrains Industriels Anciens** ayant appartenu ou appartenant au Groupe TOTAL.

Total Exploration et Production France (TEPF) a passé un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée à RETIA pour la réhabilitation de ses actifs.

Le siège de RETIA est situé à l'adresse suivante :

L'adresse postale de RETIA Lacq / TEPF est la suivante :

Zone Induslacq
Bâtiment CO
RD 817
64170 Lacq

2 OBJET DU DOCUMENT

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de TEPF, RETIA vous adresse, par la présente, la Déclaration d'Arrêt Définitif des Travaux Miniers (DADT) du puits LACQ-127 (LA0127 - référence BASIAS AQI6400322), situé dans le Périmètre d'exploitation de Lacq, sur la commune de Lacq-Audejos (Pyrénées Atlantiques, 64).

Ce document concerne l'arrêt de l'ensemble des installations de surface indispensables à l'exploitation du puits y compris le réseau de collectes reliant le puits LA127 jusqu'à l'entrée du manifold M4 (exclu) en passant par le manifold M20 (inclus).

Ce document traitera également du réseau de collectes reliant l'ancien puits LACQ-126 au manifold M20.

Le plan de situation des puits et des collectes associées au 1/25 000 est présenté en **Figure 1** ainsi qu'en **Annexe A**.

En outre, et ce conformément aux conclusions de la réunion en date du 8 mars 2011 avec les services de la DREAL 33 et 64, ce document concerne l'arrêt des puits Lacq-10 (LA10), Lacq-51 (LA51), Lacq-58 (LA58), Lacq-65 (LA65), Lacq-76 (LA76), Lacq-103 (LA103), Lacq-115 (LA115) et Lacq-126 (LA126). Ces puits, ayant été bouchés avant 1999 et n'étant plus sous maîtrise foncière TEPF, feront l'objet d'une DADT dite « rattachée ».

3 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Cette Déclaration d'Arrêt Définitif des Travaux miniers (DADT) est établie au titre des articles 43 et suivants du décret n°2006-649 pris en application des articles L.163-1 et suivants du Nouveau Code Minier.

Aux termes des travaux réalisés par RETIA tels que définis dans la DADT, et validés par l'autorité compétente en la matière, la police des Mines sera levée en application des dispositions de l'article L.163-9 du Nouveau Code Minier.

Ce dossier de DADT est établi selon les critères de la grille d'analyse DADT issue de la « Synthèse définitive GT Après Mines de Mai 2010 ».

L'arrêté ministériel du 8 septembre 2004 est concerné pour les modalités techniques d'application de l'article 43 du décret suscit.

4 HISTORIQUE DU PERIMETRE D'EXPLOITATION DE LACQ

Par convention du 3 octobre 1942, la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (SNPA) a obtenu le droit exclusif d'effectuer toutes opérations de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux ainsi que tous travaux d'exploitation dans la zone définie par l'article 3 de la loi du 18 juillet 1941.

Par arrêtés pris en date du 20 Juin 1951 et du 2 mars 1959 (JO du 12 mars 1959), il a été attribué à la SNPA un Périmètre d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Son exploitation est couverte par le Titre minier n°C03, qui s'étend sur 450 km² et dont la période de validité court depuis le 03/10/1942 jusqu'au 03/10/2041.

Le plan de situation du Périmètre d'exploitation de LACQ est présenté en **Annexe B**.

Par arrêté ministériel pris en date du 24 août 1976, le Périmètre d'exploitation de Lacq a été muté au profit de la Société Nationale Elf Aquitaine (Production) (S.N.E.A. (P)), devenue la société Elf Aquitaine Production (**E.A.P.**) aux termes d'une délibération prise en date du 24 juin 1992.

En date du 23 avril 1997, il a été décidé de l'apport partiel d'actif par la Société **E.A.P.** à la société Elf Aquitaine Exploration Production France (**E.A.E.P.F.**).

Par arrêté ministériel du 27 septembre 2002, le Périmètre d'exploitation de Lacq a été mutée au profit de la société Elf Aquitaine Exploration Production France (**E.A.E.P.F.**) devenue la société Total Exploration & Production France (**T.E.P.F.**) aux termes d'une délibération prise en date du 26 mai 2003.

Enfin, par arrêté ministériel du 10 octobre 2014, le Périmètre d'exploitation de Lacq a été muté au profit de la société Geopetrol SA.

Une copie de l'ensemble des décrets et arrêtés susvisés est présentée en **Annexe C**.

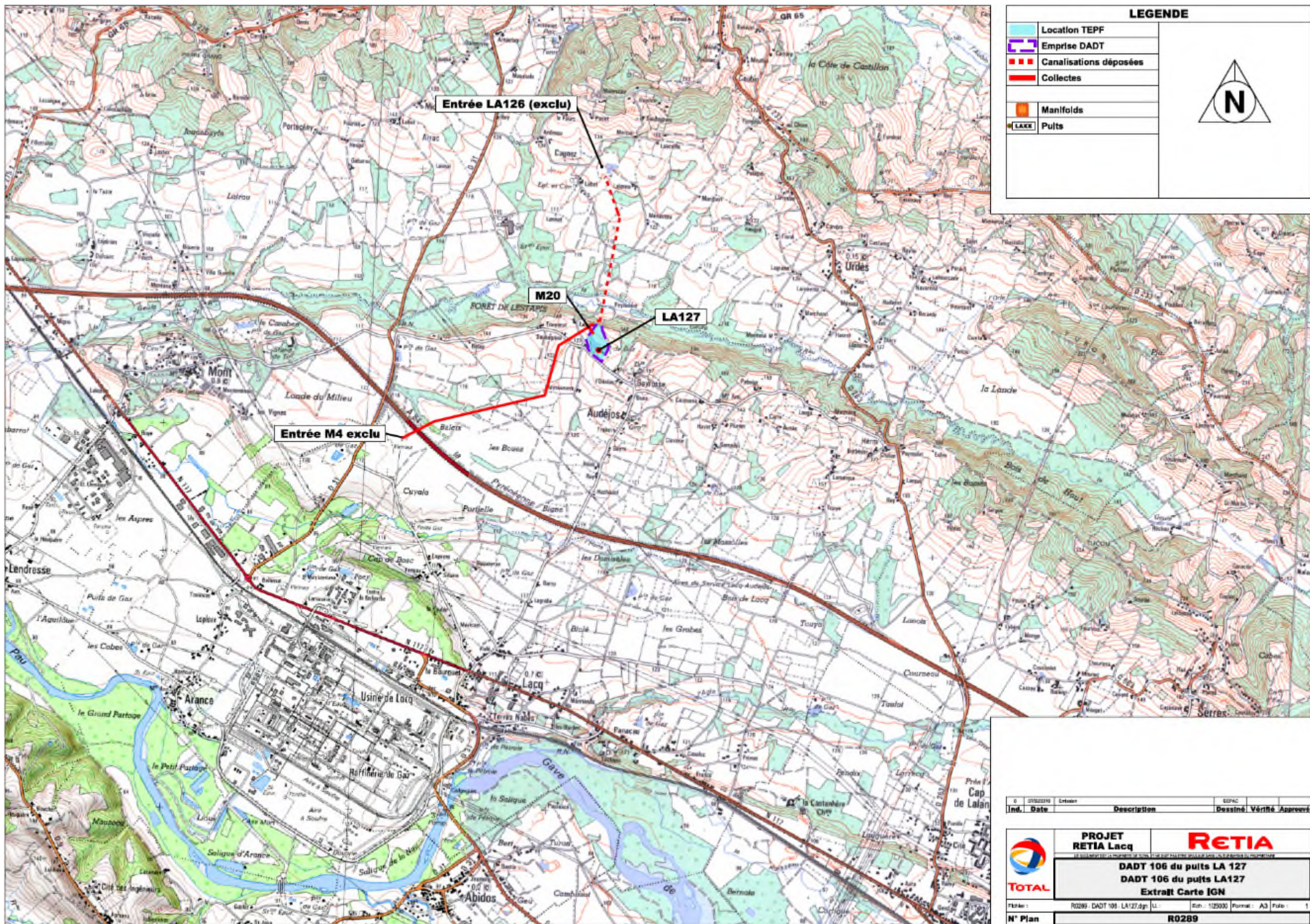


Figure 1 : Localisation du puits LA127, du manifold M20 et des collectes associées jusqu'à l'entrée du manifold M4 (exclu) au 1/25 000

5 PRESENTATION DES SITES

5.1 Contexte foncier du site LA127

Le puits LACQ-127 était implanté sur la parcelle n°1001, section 076A de la commune de LACQ.

L'emprise du site, pour lequel la Société TEPF est en occupation temporaire, est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Localité	N° parcelle(s)	Section	Statut foncier TEPF	Superficie (m ²)
LACQ	995	076A	Occupation temporaire	400
LACQ	997	076A	Occupation temporaire	147
LACQ	999	076A	Occupation temporaire	4 397
LACQ	1001	076A	Occupation temporaire	25 875

Tableau 1 : Contexte foncier du site LACQ-127

Un plan parcellaire de l'emplacement du site et du réseau de collectes est présenté en *Annexe D*.

5.2 Contexte foncier du Manifold M20

Le manifold M20 était implanté sur la parcelle n°116, section 076A de la commune de LACQ.

L'emprise du manifold est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Localité	N° parcelle(s)	Section	Statut foncier TEPF
LACQ	116	076A	Aucune maîtrise foncière

Tableau 2 : Contexte foncier du Manifold M20

Un plan parcellaire de l'emplacement du Manifold est présenté en *Annexe D*.

5.3 Le puits LACQ-127 (LA127)

5.3.1 Résumé

Nom du puits	LACQ-127 (LA127)
Type d'exploitation	Producteur de gaz
Profondeur	4529 m
Date de fin de forage	23/08/1959
Date de fin de bouchage	18/08/2003

Les coordonnées de la tête de puits (en LAMBERT 93) sont les suivantes :

$$\left\{ \begin{array}{l} X = 407\,610 \text{ m} \\ Y = 6\,266\,411 \text{ m} \\ Z_{\text{sol}} = 136,07 \text{ m} \end{array} \right.$$

5.3.2 Historique

Le puits Lacq-127 (LA127) a été foré du 2 février 1959 au 23 août 1959 avec l'appareil IDECO 1350 d'Interfor jusqu'à la cote finale de 4529 m. C'est un puits vertical.

Le forage du puits a été arrêté provisoirement le 13 juin 1959 et a repris le 18 juillet 1959.

Ce forage de développement, situé près du Lacq-125, était destiné à préciser le flanc Nord-est de la structure et avait pour objectif d'atteindre le Néocomien et le Jurassique Supérieur.

Le puits Lacq-127 a été mis en production en novembre 1959. Les cumulés produits au 30 septembre 2002 étaient de 6 894 079 kSm³ de gaz.

La production a été arrêtée en juin 1986 sur baisse du volume de gaz produit. A partir de cette date, le puits Lacq-127 a été utilisé comme observateur de pression.

Depuis 1990, le puits n'était plus utilisé comme observateur de pression. Il avait alors été pluggé en tête et déconnecté du réseau production et du réseau fuel gaz.

5.3.3 Bouchage du puits

La demande d'Autorisation de bouchage du puits Lacq-127 (LA127) a été transmise à la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières le 15 avril 2003. La fermeture du puits a été validée par le Bureau Exploration-Production des Hydrocarbures le 18 avril 2003.

Le Programme de Fermeture définitive (document réf. *EP/F/FPOG YR/N°03-176*), a été envoyé à la DRIRE Aquitaine le 12 mai 2003. Par courrier en date du 11 juin 2003, la DRIRE a demandé de compléter ce programme.

Par courrier du 2 juillet 2003, le programme de bouchage a été complété. Ainsi conforme aux règles fixées par les articles 49 à 51 du titre FORAGE du RGIE, il a été jugé recevable par la DRIRE Aquitaine qui a autorisé TEPF à procéder aux opérations de bouchage du puits par courrier en date du 9 juillet 2003.

Suite à ces opérations de bouchage, le Rapport de fermeture définitive (document réf. *EP/F/FPOG JMV/N°05-092*) a été transmis aux services de la DRIRE Aquitaine par courrier du 21 mars 2005 qui en a accusé réception par courrier du 19 mai 2005.

Les copies des courriers échangés avec l'administration, à notre disposition, sont présentées en **Annexe E-2**.

Les opérations de fermeture définitive du puits ont été réalisées du 20 juillet au 18 août 2003. Elles sont résumées dans le rapport de bouchage joint en **Annexe F**; La coupe du puits après les opérations de bouchage y est également présentée.

La période d'observation post-bouchage d'une durée de 6 mois (5 septembre 2003 au 4 mars 2004) a permis à TEPF de vérifier l'absence de pression résiduelle en tête de puits.

5.4 Le puits LACQ-10 (LA10)

L'état des lieux environnemental du puits LA10 établi en date du 17 juin 2016 synthétisant l'ensemble des informations disponibles permettant d'apprécier l'état du site du puits LA10 et de l'environnement est disponible en **Annexe L-1**.

5.5 Le puits LACQ-51 (LA51)

L'état des lieux environnemental du puits LA51 établi en date du 17 juin 2016 synthétisant l'ensemble des informations disponibles permettant d'apprécier l'état du site du puits LA51 et de l'environnement est disponible en **Annexe L-2**.

5.6 Le puits LACQ-58 (LA58)

L'état des lieux environnemental du puits LA58 établi en date du 17 juin 2016 synthétisant l'ensemble des informations disponibles permettant d'apprécier l'état du site du puits LA58 et de l'environnement est disponible en **Annexe L-3**.

5.7 Le puits LACQ-65 (LA65)

L'état des lieux environnemental du puits LA65 établi en date du 17 juin 2016 synthétisant l'ensemble des informations disponibles permettant d'apprécier l'état du site du puits LA65 et de l'environnement est disponible en **Annexe L-4**.

5.8 Le puits LACQ-76 (LA76)

L'état des lieux environnemental du puits LA76 établi en date du 17 juin 2016 synthétisant l'ensemble des informations disponibles permettant d'apprécier l'état du site du puits LA76 et de l'environnement est disponible en **Annexe L-5**.

5.9 Le puits LACQ-103 (LA103)

L'état des lieux environnemental du puits LA103 établi en date du 17 juin 2016 synthétisant l'ensemble des informations disponibles permettant d'apprécier l'état du site du puits LA103 et de l'environnement est disponible en **Annexe L-6**.

5.10 Le puits LACQ-115 (LA115)

L'état des lieux environnemental du puits LA115 établi en date du 17 juin 2016 synthétisant l'ensemble des informations disponibles permettant d'apprécier l'état du site du puits LA115 et de l'environnement est disponible en **Annexe L-7**.

5.11 Le puits LACQ-126 (LA126)

L'état des lieux environnemental du puits LA126 établi en date du 17 juin 2016 synthétisant l'ensemble des informations disponibles permettant d'apprécier l'état du site du puits LA126 et de l'environnement est disponible en **Annexe L-8**.

A la demande de la DREAL suite à la présentation de cet état des lieux, un diagnostic environnemental de l'ancien site du puits LA126 a été réalisé en mars 2018 et complété en septembre 2020 (au droit d'une ancienne zone d'enfouissement de boues), ayant conclu à la compatibilité des milieux investigués avec l'usage actuel du site (agricole). Le rapport de diagnostic, référencé **CESISO205070 / RESISO11757-02** est disponible en **Annexe M**.

6 PRESENTATION DES INSTALLATIONS LIEES AU Puits LACQ-127

6.1 Les installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Sur le site du LACQ-127 (LA127) aucune installation n'était soumise à la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

6.2 Les installations minières

6.2.1 Les installations de surface liées à l'exploitation

Les installations de surface indispensables à l'exploitation des puits se composaient de :

- La tête de puits de production (avec la cave correspondante) ;
- Les cuves de stockages (fuel, glycol) ;
- Une zone de bourbiers au sud ;
- Le manifold PL7 ;
- Un transformateur ;
- Un séparateur ;
- Une torche et un bourbier de brûlage.

Le plan en **Annexe G** présente l'emplacement de ces anciennes installations (plan de 1959).

6.2.2 Description du réseau de collectes reliant le puits LACQ-127 au manifold M4

La production du puits LACQ-127 était acheminée vers le manifold M4 via le manifold M20 avant d'être acheminée sur l'Usine de Lacq. Ce réseau de collectes se situe sur la commune de LACQ (64).

L'arrêt de ces collectes est également traité dans le présent document. L'emprise de collectes prise en compte dans cette DADT inclus son tracé entre le puits LA127 jusqu'à l'entrée du manifold M4 (exclu) en passant par le manifold M20.

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des collectes :

TRONÇON	NB DE RESEAUX	NATURE DU FLUIDE	Caractéristiques techniques connues					LONGUEUR (M)	INFORMATIONS	
			Diamètre en pouces	Diam. extérieur (mm)	Ep. nominale (mm)	Revêtement externe tube	Epaisseur revêtement (mm)			
LA127- M20	3	Fuel Gaz	2"	Non connu					60 m	Voir plan de détection
		Gaz Brut	6"							

		Echappement gaine	6''			des réseaux en Annexe I
M20-M4	2	Fuel Gaz	3''		1865 m	Cession à l'ASA de LACQ
		Gaz Brut	8''			

Tableau 3 : Caractéristiques des collectes liées au puits LA127

L'ensemble des plans relatifs à ces collectes est joint en annexe :

- Plan de situation IGN au 1/25 000 (**Annexe A**),
- Plan parcellaire au 1/2 500 (**Annexe D**),
- Plan de détection des réseaux (**Annexe I**).

L'arrêt du réseau de collectes reliant le puits LACQ-127 (LA127) au manifold M4 a été régularisé en 1992 par la réalisation du Dossier de Déclaration de Délaissement des Travaux (DDDT) envoyé à la DRIRE Aquitaine le 27 octobre 1991 (cf. **Annexe E-3** - Echanges avec l'Administration).

La Préfecture des Pyrénées Atlantiques a, par Arrêté Préfectoral n°92/ENV/09 du 21 avril 1992, donné acte à la Société Nationale Elf Aquitaine de sa déclaration de délaissement des collectes (cf. **Annexe E-3** - Echanges avec l'Administration).

De plus, les collectes liées à l'exploitation du puits LA127 et reliant le site au manifold M20 ont été coupées et laissées en terre (à une profondeur comprise entre 0,60 et 1,60 m) lors des travaux de démantèlement du site et du M20 (cf. **Annexe I** – Plan de détection des réseaux).

Par ailleurs, la totalité des canalisations décrites ci-dessus entre le M20 et le M4 a été cédée à l'ASA d'irrigation de LACQ.

6.2.3 Description du réseau de collectes entre le puits LA126 et le manifold M20

La production du puits LACQ-126 était acheminée vers le manifold M20. Ce réseau de collectes se situe sur les communes de LACQ et d'ARTHEZ-DE-BEARN (64).

Ce réseau a été abandonné suite à la fermeture du puits, et mis en sécurité.

TRONÇON	NB DE RESEAUX	NATURE DU FLUIDE	Caractéristiques techniques connues					LONGUEUR (M)	INFORMATIONS
			Diamètre en pouces	Diam. extérieur (mm)	Ep. nominale (mm)	Revêtement externe tube	Epaisseur revêtement (mm)		
LA126-M20	2	Fuel Gaz	3''	Non connu					Canalisations déposées
		Gaz Brut	8''						

Tableau 4 : Caractéristiques des collectes liées au puits LA126

L'ensemble des plans relatifs à ce réseau de collectes est joint en annexe :

- Plan de situation IGN au 1/25 000 (**Annexe A**),
- Plan parcellaire au 1/2 500 (**Annexe D**).

6.3 Installations de prévention des pollutions

Protection des eaux souterraines

En cours de forage, toutes les précautions ont été prises pour éviter de mettre en communication les aquifères éventuels par la mise en œuvre de fluides de forage à des pressions appropriées.

Les zones aquifères et les réservoirs ont été isolés par des cuvelages cimentés, de façon à éviter toute mise en communication entre les différentes zones perméables régionalement isolées.

Aucun incident n'a été relevé lors de ces opérations.

Protection des eaux superficielles

L'emplacement de forage a été ceinturé par un réseau de collectes des eaux de ruissellement. Ce réseau a été équipé de pièges à huile qui ont fait l'objet de vidanges régulières. Ainsi les eaux susceptibles de contenir des égouttures d'hydrocarbures ont été drainées vers un bassin de récupération.

Tous les bassins destinés à recevoir tant les boues de forage que les divers effluents, ont été rendus étanches lors de leur construction de manière à éviter tout déversement accidentel de la boue de forage ou du contenu des bassins pouvant contaminer la nappe phréatique sous-jacente.

Aucun incident n'a été relevé lors de ces opérations.

7 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU SITE

Ce paragraphe synthétise l'étude environnementale et de vulnérabilité réalisée par le bureau d'étude AQUILA CONSEIL dans le cadre du diagnostic sol du site Lacq-127. Cette étude est disponible dans son intégralité dans le rapport de diagnostic sol réf. *AQ/RETIA/RT/DiagLA127/0814-01* joint en complément de la présente DADT.

Les éventuelles citations du rapport d'AQUILA CONSEIL faites dans le présent document sont indiquées en italique.

7.1 Contexte géologique

Le site de Lacq se situe à la bordure sud du bassin d'Arzacq, dans la vallée du Gave de Pau.

La vallée du Gave de Pau recoupe des formations sédimentaires du Crétacé moyen au Miocène, elles-mêmes recouvertes en discordance par des terrains détritiques d'âge miocène, pliocène et quaternaire.

Le site est implanté sur les molasses argilo-sableuses beige clair à ocre, carbonatées, à galets (notée e-mM sur la carte géologique au 1/50 000 du BRGM). L'épaisseur de cette formation varie localement entre 0 et 1 300m.

Pour exemple, d'après les coupes géologiques des forages d'exploration réalisés dans le secteur du site, l'épaisseur de la formation molassique est proche de 210 m au droit de l'usine TEPF de Lacq.

7.2 Contexte hydrogéologique

Le site LA127 est situé au droit de l'entité des Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont.

La formation quasi-imperméable des molasses ne renferme pas d'aquifère (du moins dans les 10 premiers mètres de profondeur).

7.3 Contexte hydrologique

Situé à environ 3 km du site de LA127, cette partie du Gave de Pau forme un méandre au creux duquel a été implantée l'usine de Lacq.

Un cours d'eau, la Geüle (code hydrographique Q5410500) est présent à environ 300 mètres au nord du site.

La Geüle se jette dans le gave de Pau à environ 5,5 km en aval du site.

Un fossé d'écoulement des eaux longe la bordure ouest du site, il présente un fond bétonné, mais aucun débit n'a été observé durant la période des investigations sur les parcelles.

Le site LA127 se trouve donc dans le bassin versant du gave de Pau. Le secteur est drainé par le ruisseau de la Geüle qui se jette dans le Gave à plusieurs kilomètres à l'ouest du site.

7.4 Zones sensibles

Le site LA127 se situe à environ 200 mètres du site Natura 2000 « Gave de Pau ». Cette zone vise à préserver les habitats naturels des berges du Gave, comprenant des ripisylves et des prairies humides abritant des espèces animales inféodées aux milieux humides, et jouant un rôle primordial dans la filtration et la gestion des eaux de la rivière.

La ZNIEFF la plus proche du site LA127 se situe à environ 3 km au sud : ZNIEFF type 2 « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU COURS INFERIEUR DU GAVE DE PAU ».

Une ZICO est recensée à environ 3 km autour du site LA127 : « Lac d'Artix et les Saligues du Gave de Pau ».

Le site n'est donc inclus dans aucun périmètre d'inventaires écologiques.

7.5 Etude de vulnérabilité

7.5.1 Eaux souterraines

L'inventaire des puits d'eaux souterraines mené dans le secteur (base de données Infoterre du BRGM) souligne l'absence d'ouvrage au droit de ces formations, et confirme qu'aucun AEP captant cet aquifère n'est recensé à proximité du site, les forages et puits les plus proches se situant à environ 5 km dans la nappe alluviale du Gave.

L'étude du contexte hydrogéologique démontre que les eaux souterraines ne semblent pas constituer un milieu d'exposition potentielle.

7.5.2 Eaux de surface

Les principaux usages des eaux de surface référencés dans les environs du site mettent en évidence les points suivants :

- Des points de prélèvements agricoles sont présents dans les communes entourant Lacq. Le point de prélèvement agricole le plus proche se situe à environ 2 km au sud du site sur la rivière de l'Henx.
- On notera la présence d'établissements industriels polluants, de points de rejets industriels, de points de rejets des collectivités ainsi que la présence de stations d'épuration en aval hydraulique du site le long du ruisseau de la Geüle.

En raison du relatif éloignement du ruisseau le plus proche du site, les eaux de surface semblent peu vulnérables à une pollution issue du site.

7.5.3 Synthèse de l'étude de vulnérabilité

Les principales informations mises en évidence lors de l'étude de vulnérabilité sont synthétisées dans le tableau ci-après :

Compartiment	Contexte	Usage	Vulnérabilité
Eaux souterraines	Contexte géologique du site au droit de la formation quasi imperméable des molasses → Absence de nappe à moins de 10 mètres de profondeur	Aucun usage sensible référencé en aval hydraulique proche.	« Non vulnérable » en raison de l'absence de nappe
Eaux de surface	Le ruisseau le plus proche se situe à 300 mètres environ au nord du site.	Aucun usage référencé de ce ruisseau, possibilité de prélèvement agricole.	« Peu vulnérable »
Sols	Molasses quasi-imperméables	Usage occasionnel des sols pour le pâturage d'ovins au droit des parcelles concernées par l'étude. Habitation en contrebas du site	« Potentiellement vulnérable » en raison de la proximité du site avec une habitation
Air	Aucune activité sur le site à l'origine d'émissions de polluants dans l'atmosphère.	Aucun	« Absence de vulnérabilité »
Espaces naturels	Le site de LA127 n'est inclus dans aucun périmètre de zone d'intérêt naturel reconnu	Aucun	« Peu vulnérable »

Tableau 5 : Synthèse des vulnérabilités de l'environnement du site LA127

8 DIAGNOSTICS

8.1 NORM (Naturally Occuring Radioactive Material)

L'éventuelle présence de NORM s'explique par les radionucléides naturels de la chaîne de l'uranium et du thorium présents naturellement dans les eaux souterraines facilitant ainsi la formation et l'accumulation des tartres dans les tuyauteries d'extraction et d'acheminement des gaz, huiles et eaux, ces tartres pouvant concentrer les radionucléides présents.

8.1.1 Tubings

Lors de la fermeture du puits et de la remontée de la complétion, aucune trace de radioactivité n'a été relevée sur les tubes. De plus, aucun tubing n'a été entreposé sur le site.

8.1.2 Installation de surface du site

Aucune installation de surface n'est présente actuellement sur le site.

8.1.3 Sols

Un diagnostic de détection de la présence de NORM a été réalisé en mars 2014 par la société ALGADE sur le site du LACQ-127. Aucune présence de marquage radiologique au niveau des sols n'a été relevée, aucune mesure n'était supérieure à trois fois le bruit de fond naturel local.

L'extrait du rapport réf. *RETIL 64-0 2-03 14 V1 JPD* concernant le site LACQ-127 est présenté en **Annexe H**.

8.2 Amiante

Les travaux de démantèlement du site ayant eu lieu en 2004, aucun diagnostic amiante n'était alors réalisé de manière systématique sur les ouvrages enterrés. Nous ne disposons pas d'information à ce sujet.

8.3 Diagnostic environnemental

Un diagnostic environnemental a été réalisé en mai 2014 par le bureau d'étude AQUILA CONSEIL. Cette étude est disponible dans son intégralité dans le rapport de diagnostic sol réf. **AQ/RETIA/RT/DiagLA127/0814-01** joint en complément de la présente DADT.

Les éventuelles citations du rapport d'AQUILA CONSEIL faites dans le présent document sont indiquées en italique.

8.3.1 Résumé des investigations

Le rapport rend compte des résultats de l'étude documentaire ainsi que des investigations menées par AQUILA-CONSEIL sur le site du LACQ-127 ainsi que le manifold M20 dans l'objectif ***de contrôler la qualité des sols et des eaux au droit des anciennes installations et d'évaluer l'impact environnemental et sanitaire d'éventuelles teneurs résiduelles au regard de l'usage actuel du site.***

Suite à l'étude historique et aux différents éléments recueillis le bureau d'étude a privilégié les zones suivantes pour implanter les sondages :

- *Le voisinage de la plateforme du puits, qui aurait pu être l'objet de fuites accidentelles lors d'opérations de maintenance ;*
- *Le secteur des anciens borbiers, pour caractériser d'éventuelles teneurs résiduelles (boues chaulées et laissées en place ou excavées) ;*
- *L'emplacement des zones de stockages/ cuves à fuel, potentiellement sujet à des déversements accidentels.*

Une fois cette implantation au jugement réalisée, nous avons implanté quelques sondages dans les zones dégagées de façon à compléter le maillage spatial des investigations et améliorer la vision globale du site et contrôler la qualité des remblais utilisés pour le reprofilage de la parcelle.

La campagne d'investigation initiale sur le site LA127 s'est déroulée les 13, 14, 15 et 16 mai 2014.

*Les résultats des analyses en laboratoire ayant mis en évidence des anomalies au droit de certains sondages, une **campagne d'investigations complémentaires** a été réalisée le **8 juillet 2014** afin d'obtenir le niveau d'information suffisant pour caractériser et délimiter les zones impactées.*

Au total, les deux campagnes d'investigations ont permis de réaliser :

- **48 sondages à la pelle mécanique,**
- **9 tranchées à la pelle mécanique.**

Le programme analytique qui a été retenu pour les analyses en laboratoire correspond aux substances potentiellement liées aux activités du site.

Tous les échantillons de sols ont fait l'objet d'une recherche des produits suivants :

- **HYDROCARBURES TOTAUX** dont **hydrocarbures volatils** où ont été différenciées les fractions suivantes [C5-C10] ; [C10-C12] ; [C12-C16] ; [C16-C21] ; [C21-C40] ;
- **METAUX** (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, plomb, nickel, zinc) ;
- **COMPOSES AROMATIQUES VOLATILS** (BTEX : benzène, toluène, ethylbenzène, xylènes)
- **HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES** (HAP : naphthalène, anthracène, phénanthrène, fluoranthène, benzo(a)anthracène, chrysène, benzo(a)pyrène, benzo(ghi)pérylène, benzo(k)fluoranthène, indeno(1,2,3 cd)pyrène, acénaphthylène, acénaphène, fluorène, pyrène, benzo(b)fluoranthène, dibenzo(a)anthracène) ;

Pour certains échantillons, des analyses complémentaires ont été réalisées en présence d'indices spécifiques :

- **Test de lixiviation avec recherche des métaux** sur les échantillons montrant des indices de présence de métaux ou situés à proximité de source de pollution potentielle en métaux ;
- **TPH (spéciation des hydrocarbures)** dans le cas d'échantillons fortement impactés aux hydrocarbures.
- **PCB** sur des échantillons concernés par cette problématique (à proximité des transformateurs) ;
- **Glycol** au droit d'anciennes cuves contenant ces produits.

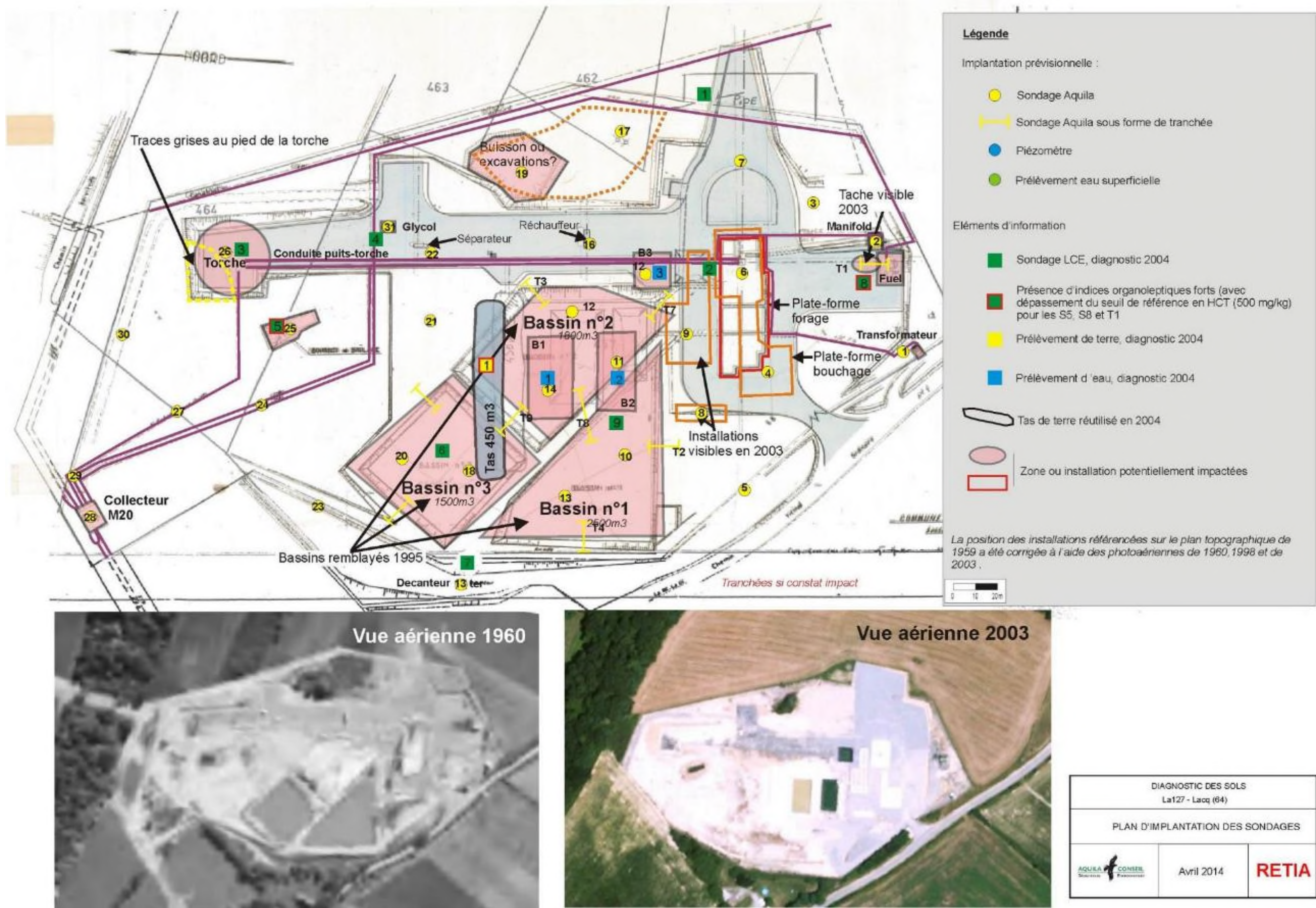


Figure 2 : Plan d'implantation prévisionnel des sondages

8.3.2 Conclusions du diagnostic environnemental

Le rapport référencé, **AQ/RETIA/RT/DiagLA127/0814-01**, présente les résultats des investigations environnementales réalisées par AQUILA CONSEIL en mai 2014.

Les investigations réalisées sur le site du puits LA127 ont permis de vérifier la qualité des travaux de remise en état des parcelles et de contrôler l'état des sols du site vis-à-vis des substances organiques (HCT, BTEX, HAP) et des métaux.

De manière générale, à l'issue de ce diagnostic deux secteurs distincts semblent se dégager :

- **Le secteur nord avec la torche et le bournier de brûlage, ainsi que le collecteur M20, sans anomalie particulière, confirmant la qualité des travaux de réhabilitation.**
- **Le secteur sud avec notamment les installations de forage (bourniers, plateforme de forage) ainsi que la cuve à fuel et un autre manifold, caractérisé par des teneurs résiduelles en hydrocarbures, localisées au droit des bourniers, de la plateforme du puits et de la cuve à fuel.**

En effet, le diagnostic effectué sur 48 sondages, 9 tranchées et 141 échantillons de sols, a révélé les résultats suivants :

- Des impacts en **hydrocarbures C₁₀-C₄₀** ont été mis en évidence au droit des zones suivantes :
 - La **zone de la plateforme et de la tête de puits (LA131-A¹)**, avec des concentrations comprises entre 960 et 2 200 mg/kg dans la couche de limons argileux où était installée le socle de la plateforme (entre 0,7 et 1,6 m de profondeur). Les échantillons prélevés dans la couverture limoneuse en surface ainsi que dans les argiles marneuses sous-jacentes ont permis de mettre en évidence l'**absence de migration verticale de ces hydrocarbures résiduels**.
 - La **zone de la cuve de fuel et d'un ancien manifold (LA131-B)** au sud du site, où un sondage (LA127.2) a présenté une teneur maximale de 1 200 mg/kg dans la couche d'argiles marneuses entre 2 et 3 m de profondeur. L'échantillon sous-jacent prélevé dans les molasses indurées présente quant à lui une teneur de 1 100 mg/kg, ne permettant pas de délimiter l'impact en profondeur, bien qu'on peut supposer que cette teneur s'atténue rapidement au-delà de 3,3 mètres de profondeur, les molasses saines devant constituer un écran imperméable à la migration des hydrocarbures. A noter que les sondages périphériques (LA127.2Bis, LA127.2Ter, LA127.2Qar et LA127.02Quint) n'ont pas mis en évidence d'impact (concentration maximale égale à 610 mg/kg en LA127.2Qar entre 1,6 et 2,6 m), délimitant ainsi la zone latéralement.
 - La **zone des bourniers (LA131-C)**, au centre du site où se trouvaient trois anciens bourniers ayant été réhabilités en 1995.

Le bournier 1 (nommé bassin 1 sur la **Figure 2**) présente une couche de boues consolidées entre 0,5 et 0,9 m de profondeur, reposant sur une couche de boues limoneuses non consolidées jusqu'à 1,9 m de profondeur. Les concentrations en HCT C₁₀-C₄₀ atteignent 4 400 mg/kg dans cette couche de boues consolidées, mais diminuent fortement dans les couches sous-jacentes. Les sondages voisins à l'intérieur de ce bournier présentent des teneurs moindres avec des teneurs comprises entre 45 et 1 800 mg/kg au sein de cette même couche, les impacts étant identifiés uniquement sur l'emprise historique du bournier.

¹ Nom des zones issues du rapport de diagnostic environnemental réalisé par AQUILA CONSEIL (mai 2014)

Le bournier 2 met en évidence la présence de remblais argileux hétérogènes avec des traces de fragments de ciment entre environ 0,7 et 2 m de profondeur. Les principaux impacts en HCT C10-C40 identifiés dans cette couche sont localisés en bordure du bournier avec des concentrations comprises entre 10 000 et 23 000 mg/kg. Les teneurs détectés au centre du bournier sont d'un ordre de grandeur plus faible et varient entre 1 600 et 2 800 mg/kg. Les argiles marneuses constituant le plancher ne présentent pas d'impacts en HCT. Comme pour le bournier 1, les impacts sont délimités latéralement par les sondages périphériques et se corrèlent avec l'emprise historique de celui-ci.

Le bournier 3 ne présente quant à lui aucun impact en HCT C10-C40, ni de traces en boues de forage résiduelles.

- Enfin la **zone du bournier de brûlage** a permis de confirmer l'absence de résidus de brûlage, excavés lors des travaux de réhabilitation. Par ailleurs, aucun impact en HCT C10-C40 n'a été mis en évidence (concentration maximale égale à 170 mg/kg).
- Concernant **les métaux**, des dépassements des valeurs couramment rencontrées dans les sols « ordinaires » (référentiel ASPITET) sont observés sur 41 des 141 échantillons de sols prélevés et sont essentiellement localisés au droit des matériaux des anciens bourniers 1 et 2. Les impacts en métaux concernent principalement l'arsenic, le cuivre, le mercure et le plomb (respectivement 8, 20, 10 et 14 dépassements) et plus ponctuellement le chrome, le nickel et le zinc. Par ailleurs, les concentrations en métaux lourds sur éluat sont toutes inférieures aux seuils de détection du laboratoire, et ne dépassent pas les critères d'acceptation en ISDI.
- Concernant les **HAP**, aucun des 141 échantillons analysés ne présente une teneur dépassant le critère d'acceptation en ISDI utilisée à titre indicatif² (50 mg/kg), la concentration maximale (12 mg/kg) ayant été analysée dans la couche de boues consolidées du bournier 1.
- Les **BTEX** ont été détectés à des teneurs supérieures à la limite de quantification du laboratoire au droit de 2 des 141 échantillons de sol analysés à des concentrations de 0,33 et 1,5 mg/kg, soit à l'état de traces, et prélevés au droit des bourniers 1 et 2 respectivement. Les composés principalement représentés sont les xylènes.
- Les **PCB** et les **glycols** n'ont quant à eux pas été détectés à des teneurs supérieures à la limite de quantification du laboratoire sur les échantillons sélectionnés.

L'absence de nappe superficielle a été mise en évidence lors de l'étude du contexte environnemental du site.

Les différentes zones présentant des anomalies sont synthétisées dans le tableau suivant et illustrées sur la **Figure 4**.

² Pour rappel, les critères d'acceptation en ISDI sont utilisés à titre comparatif uniquement et ne constituent en aucun cas des objectifs de dépollution.

Référence zone	Secteur	Composés	Volume m3	Profondeur
LA127.A	Plateforme de forage et tête de puits	HCT > 500 mg/kg (volatils en traces ponctuelles)	50 (A1) 140 (A2)	0,7 à 1,6 mètre
LA127.B	Cuve à fuel	HCT > 500 mg/kg dont volatils	75	1,5 à 3,3 mètres
LA127.C-1	Bourbier de forage 1	HCT > 500 mg/kg (dont volatils), traces BTEX sur 1 point	300	0,5 à 0,9 mètre
LA127.C-2	Bourbier de forage 2	HCT > 500 mg/kg dont volatils, traces BTEX sur 1 point	1 950	0,7 à 2 mètres
TOTAL	2515 m³			

Tableau 6 : Synthèse des zones anormales présentes au droit du site LA127

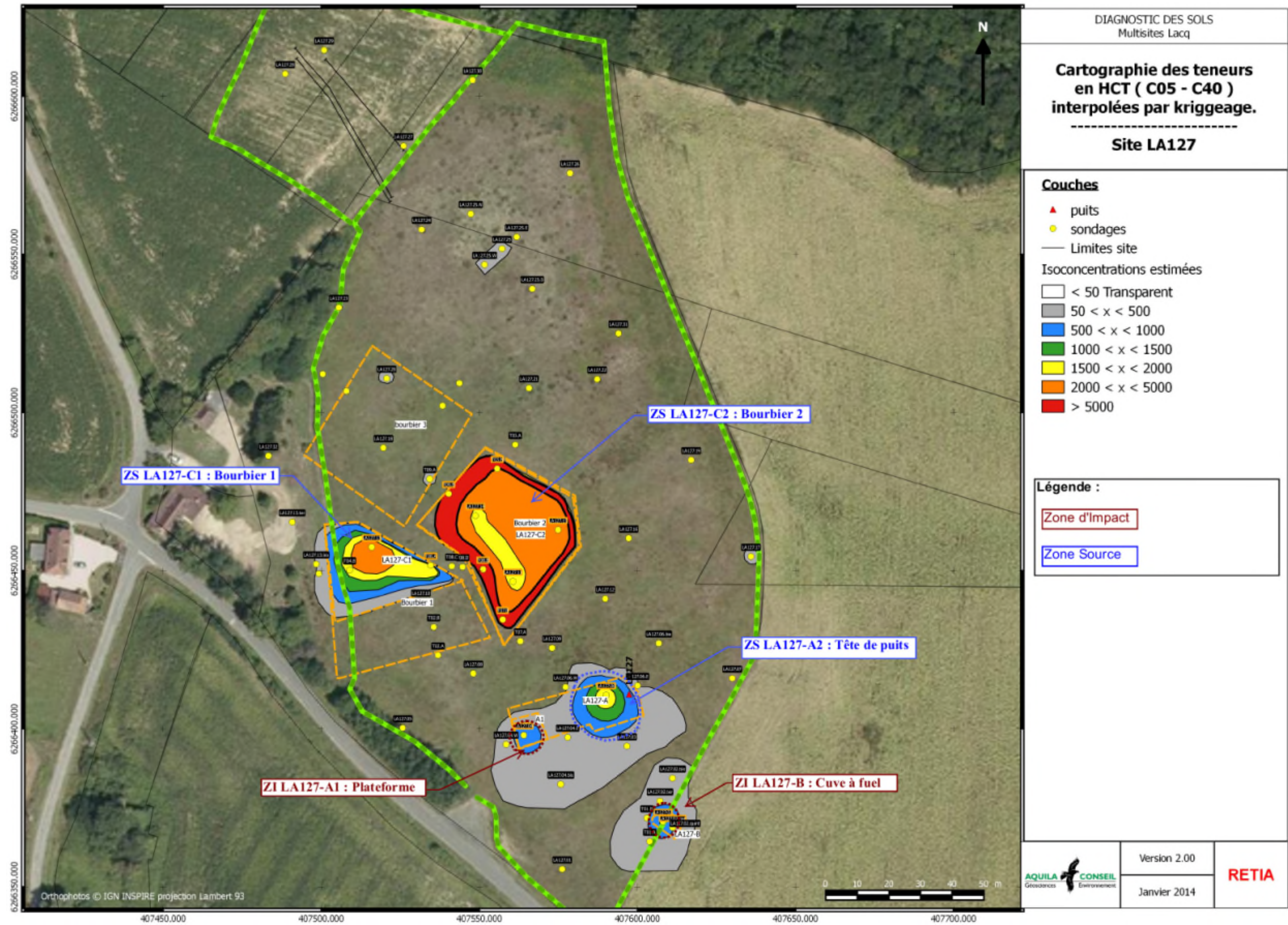


Figure 4 : Cartographie des zones anomiques au droit du site LA127

9 MISE A L'ARRET DEFINITIF DES INSTALLATIONS

9.1 Démantèlement des installations de surface du site LACQ-127 et du manifold M20

Suite à l'arrêt d'exploitation en 1990, et au bouchage définitif du puits LA127 en août 2003, il a été procédé aux opérations de démontage des installations de surface.

Toutes les constructions existantes (massif d'ancrage, etc...) ont été démolies et les déblais de démolition inertes ont été évacués.

Ces travaux ont eu lieu après une phase de mise en sécurité desdites installations (isolement des installations mises à l'arrêt, purge complète des éléments de tuyauterie, inertage de tous les éléments et mise à l'atmosphère).

L'ensemble des dernières installations a été entièrement démantelé lors des opérations de réhabilitation réalisées en 2004 et 2005 (enlèvement des matériaux, démantèlement des dalles béton, cave bétonnée et reprofilage du terrain en août/novembre 2004, puis mise en place de terre végétale en août 2005), comme indiqué dans le rapport de réhabilitation disponible en *Annexe J*.

Le manifold M20 a quant à lui fait l'objet de travaux de dépose lors des travaux d'abandon des collectes présentes entre le LA127 et le M4. Comme indiqué au paragraphe 6.2.2, la Préfecture des Pyrénées Atlantiques a, par Arrêté Préfectoral n°92/ENV/09 du 21 avril 1992, donné acte à la Société Nationale Elf Aquitaine de sa déclaration de délaissement des collectes.

9.2 Mise à l'arrêt définitif des collectes reliant le LACQ-127 au M4

Suite à l'arrêt d'exploitation du puits LA127, il a été procédé aux opérations de mise en sécurité et de lavage des différentes canalisations.

Pour rappel, l'arrêt des collectes reliant le puits LACQ-127 (LA127) au manifold M4 a été régularisé en 1992 par la réalisation du Dossier de Déclaration de Délaissement des Travaux (DDDT) envoyé à la DRIRE Aquitaine le 27 octobre 1991.

La Préfecture des Pyrénées Atlantiques a, par Arrêté Préfectoral n°92/ENV/09 du 21 avril 1992, donné acte à la Société Nationale Elf Aquitaine de sa déclaration de délaissement de collectes (*cf. Annexe E-3*- Echanges avec l'Administration).

Lors des travaux de réhabilitation, les canalisations présentes entre le site LA127 et le manifold M20 ont été coupées et laissées en terre lors des travaux de réhabilitation du site réalisés entre 2004 et 2005.

Pour rappel, l'ensemble des canalisations présentes entre les manifolds M20 et M4 a fait l'objet d'une cession à l'ASA d'irrigation de LACQ.

9.3 Mise à l'arrêt définitif des collectes reliant le LACQ-126 au M20

Pour rappel, ce réseau a été abandonné suite à la fermeture du puits, et des travaux de restitution ont été réalisés et ont consisté à l'enlèvement des canalisations.

10 DESTINATION DES PARCELLES

10.1 Site

TEPF est en occupation temporaire sur les parcelles ayant accueilli le puits du LA127. Suite à la réalisation de travaux de réhabilitation complémentaires, les parcelles seront restituées pour retrouver leur **usage agricole (culture ou élevage – maraîchage exclu)**.

Toutefois, un scénario intégrant la possibilité d'un futur **usage photovoltaïque** a été étudié et sera également développé dans la suite du document (en l'état actuel des informations disponibles c'est bien l'usage agricole qui est privilégié).

La Préfecture jugera de l'utilité d'un « Porter à connaissance » auprès de la mairie de LACQ, pour le positionnement de ce puits géoréférencé, lequel pourrait alors être reporté sur les documents d'urbanisme (PLU).

Sous réserve de la délivrance des 1^{er} et 2^{ème} donné acte de la présente Déclaration d'Arrêt Définitif de Travaux, cette convention d'occupation temporaire sera résiliée.

10.2 Collectes

Les collectes objets du présent dossier ont été mises en place dans le cadre de l'exploitation du puits LA127 inclus dans le périmètre d'exploitation de Lacq.

Le tracé de ces collectes empruntait des terrains du domaine public ou privé, à ce titre des conventions d'occupations avaient été signées.

Suite à l'arrêt d'exploitation du puits et à divers travaux de remise en état tout le long du tracé, ces occupations ont toutes été résiliées.

Le réseau de collectes présent entre les manifolds M20 et M4 appartient aujourd'hui à l'ASA d'irrigation de la commune de LACQ depuis la cession de celui-ci par convention du 21 mai 1990. Les collectes présentes entre le site et le manifold M20 ont quant à elles été coupées et laissées en terre lors des travaux de réhabilitation du site réalisés entre 2004 et 2005.

Pour rappel, la Préfecture des Pyrénées Atlantiques a, par Arrêté Préfectoral n°92/ENV/09 du 21 avril 1992, donné acte à la Société Nationale Elf Aquitaine de sa déclaration de délaissement des collectes (cf. **Annexe E-3**-Echanges avec l'Administration).

11 REHABILITATION DU SITE LA127

11.1 Travaux antérieurs du site du LA127

11.1.1 Diagnostic environnemental préliminaire 2004

Avant la phase de démantèlement et de réhabilitation, un premier diagnostic environnemental a été réalisé par le Laboratoire Contrôle Environnement (LCE) en mai 2004.

Ce diagnostic a consisté en la réalisation de 9 sondages de sol à la pelle mécanique (à une profondeur maximale de 2,80 m), 1 prélèvement au droit d'un tas de terre ainsi que 3 prélèvements d'eau dans les 3 bassins présents au moment des investigations.

Il est à noter que les bourniers de forage présents sur les plans historiques ont fait l'objet de réhabilitation en 1995, sans autres données disponibles. Ainsi, les bourniers évoqués dans le rapport de réhabilitation sont les bourniers de bouchage, réalisés dans la même zone mais sur d'autres emprises.

La description succincte des logs met en évidence l'absence d'indices organoleptiques, à l'exclusion du sondage 5 réalisé au droit du bournier de brûlage. Ce sondage a traversé un niveau de boues noires sur environ 40 cm d'épaisseur, sous 70 cm d'eau.

Seules les boues déposées au fond du bournier 1 (bournier de bouchage) ont été prélevées pour analyses sans autres informations sur le prélèvement.

Les terres en stock semblent être des argiles ocre du terrain naturel probablement décapées pour l'installation de la plateforme du forage de bouchage en 2003 (présence du stock non visible sur les photos aériennes avant 2003).

Les résultats des analyses montrent :

- l'absence d'impact en hydrocarbures sur les sondages 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 9 (traces en HCT mises en évidence à une teneur maximale de 180 mg/kg dans l'horizon de surface du S3 (0-0,5 m), prélevé au droit de la zone de torche. Par ailleurs, les boues prélevées au fond du bournier 1 ont montré une absence de détection d'hydrocarbures ainsi qu'un pH neutre suggérant l'absence de traitement à la chaux (pH 7,2).
- un fort impact en hydrocarbures dans les **boues du bournier de brûlage** (sondage 5) avec une concentration de 21 000 mg/kg, sans autre précision sur l'état des terrains sous-jacents.
- un impact plus léger aux hydrocarbures à proximité de la **cuve à fuel** (sondage 8), avec 2300 mg/kg dans les remblais traversés de 0 à 0,8 mètre de profondeur. L'échantillon sous-jacent prélevé entre 0,80 et 2,10 m/sol (épaisseur d'échantillon importante) montre une teneur atténuée, avec 380 mg/kg.
- la présence d'hydrocarbures à hauteur de 880 mg/kg dans les terres stockées (Tas 1) au nord de la plateforme du puits (décapage sous plateforme).
- l'absence d'anomalie en métaux à l'exception du plomb et du zinc dans les remblais gravelo-sableux (0-0,5 m) du **S3 situé au pied de la torche verticale** (177 mg/kg en plomb et 537 mg/kg en zinc).
- la présence d'hydrocarbures en traces dans les eaux des bourniers 2 et 3 (respectivement 3,1 et 0,1 mg/l).

11.1.2 Travaux de réhabilitation 2004-2005

Les travaux de réhabilitation du site ont été effectués en 2 phases comme décrit dans le rapport disponible en **Annexe J** :

- Enlèvement des matériaux et reprofilage du terrain (août – novembre 2004)
- Mise en place de la terre végétale (août 2005)

En détail, les opérations suivantes ont été menées lors des travaux (entre août 2004 et août 2005) :

- Reprofilage du site,
- Coupe tête de puits,
- Evacuation des matériaux,
- Evacuation des terres polluées,
- Apport de terre végétale,
- Mise en place de terre végétale.

Travaux concernant les bourbiers de bouchage :

Les eaux des 3 bourbiers ont été rejetées dans le ruisseau proche (présence d'un ruisseau a 160 mètres au nord du site).

Le rapport de réhabilitation indique que les 3 bourbiers ont ensuite été remblayés avec de la « terre propre » et de la terre provenant du Tas 1 (terres provenant vraisemblablement du décapage de la plateforme).

Les boues du bourbier 1 ont probablement été laissées sur place après avoir été mélangées avec le matériau d'apport, ces boues étant très molles.

Travaux concernant les sols du site :

Le Tas 1 a potentiellement servi de remblais pour d'autres zones du site.

La zone du bourbier de brûlage qui a présenté le plus fort impact en hydrocarbures a été excavée et les matériaux (boues) stockés à l'UDL avant leur élimination.

Les matériaux de remblais de la zone de la cuve à fuel ont été repris et éliminés avec l'ensemble du remblai du site.

Actuellement, il ne reste plus aucune installation de surface ni aucune trace des anciennes activités de TEPF sur le site de l'ancien puits LA127.

La **Figure 5** ci-dessous permet d'apprécier l'état actuel de l'emplacement de l'ancien site du LA127.



Figure 5 : Etat actuel du site LA127

11.2 Conclusion sur l'état actuel du site

Face au constat d'impacts sur le site LA127, établis suite à la campagne d'investigations des milieux réalisée en 2015, un bilan coûts-avantages (BCA) a été réalisé, sur la base de directives de la circulaire du 8 février 2007 et de la note du 19 avril 2017 relative aux modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués.

Le BCA s'est attaché :

- à définir les sources de pollutions à traiter,
- à définir le seuil de coupure,
- à rechercher la meilleure solution technico-économique à mettre en œuvre.

Cette étude, réalisée par la société ARCADIS et validée par RETIA, est jointe dans son intégralité à la présente DADT : rapport ARCADIS réf. ***FR0113-003197-BCA-LA127-00037-RPT-A03 du 27/08/2018.***

Les éventuelles citations du rapport d'ARCADIS faites dans la suite du présent document sont indiquées en italique.

11.2.1 Données sur les sols au droit du site LA127

11.2.1.1 Zones impactées par des hydrocarbures

Suite au diagnostic environnemental mené sur le site en deux phases successives en mai puis juillet 2014 et présenté dans le rapport Aquila Conseil, plusieurs zones impactées, contenant essentiellement des hydrocarbures C10-C40, auxquels sont localement associés des hydrocarbures volatils (C5-C10), des BTEX et des HAP, ont été mises en évidence. Ces zones sont les suivantes :

- **Secteur de l'ancienne plateforme de forage (LA127-A):**
 - Profondeurs minimale et maximale des impacts : de 0,7 à 1,6 m selon les zones ;
 - Concentrations en hydrocarbures C10-C40 comprises entre 960 et 2 200 mg/kg ; fractions aliphatiques > C12 prédominantes ;
 - Matériaux impactés : remblais limono-argileux (ancienne assise de la plateforme de forage) – répartition hétérogène au sein du volume défini
- **Cuve à fuel (LA127-B):**
 - Profondeurs minimale et maximale des impacts : de 1,5 à 3,3 m selon les zones (profondeur maximale des investigations – toit des molasses indurées) ;
 - Concentrations en hydrocarbures C10-C40 jusqu'à 1 200 mg/kg ; fractions aliphatiques > C12 prédominantes, présence de C5-C10 ;
 - Matériaux impactés : argiles marneuses résiduelles à l'issue des excavations de terres impactées aux HC d'ores et déjà réalisées sur la zone
- **Secteur du borbier de forage 1 (LA127-C1):**
 - Profondeurs minimale et maximale des impacts : de 0,5 à 0,9 m selon les zones ;
 - Concentrations en hydrocarbures C10-C40 jusqu'à 4 400 mg/kg ; fractions aliphatiques > C12 prédominantes ;
 - Matériaux impactés : mince couche de matériaux consolidés sous couverture limoneuse saine en moitié nord du borbier
- **Secteur du borbier de forage 2 (LA127-C2):**
 - Profondeurs minimale et maximale des impacts : de 0,7 à 2 m selon les zones ;
 - Concentrations en hydrocarbures C10-C40 comprises entre 1 600 et 2 800 mg/kg au centre du borbier et entre 10 000 et 23 000 mg/kg en périphérie ; fractions aliphatiques > C12 prédominantes mais les volatils C5-C10 sont également détectés ponctuellement jusqu'à 170 mg/kg ;
 - Matériaux impactés : remblais de comblement du borbier 2 (mélange hétérogène d'argiles, de résidus de ciment et de matériaux de forage), sous couverture limoneuse saine de 70 cm.

De par la mobilité potentielle des substances identifiées au droit de ces zones et l'importance des concentrations mesurées, ces zones, contenant des composés organiques, sont considérées comme des zones sources.

11.2.1.2 Zones impactées en hydrocarbures C5-C10, HAP et BTEX

Les zones présentant des impacts en **hydrocarbures C5-C10** coïncident toutes avec des zones impactées en hydrocarbures C10-C40. Les fractions C5-C10 sont en général assez faibles par rapport aux fractions C10-C40.

Des concentrations en **HAP** sont observées dans quelques échantillons, contenant déjà des hydrocarbures C10-C40. La (faible) teneur maximale, de 12 mg/kg en 16 HAP, est contenue dans un échantillon présentant une concentration en hydrocarbures C10-C40 de 4 400 mg/kg.

Des concentrations en **BTEX** totaux sont observées sur 2 des 141 échantillons analysés pour ce paramètre. Les 2 analyses ayant montré des teneurs détectables, ponctuelles, sont les remblais argileux de composition hétérogène, impactés aux hydrocarbures, traversés au droit du bourbier 2 (1,5 mg/kg en BTEX) et les matériaux de forage consolidés, présentes au droit du bourbier 1 (0,33 mg/kg dans un échantillon).

11.2.1.3 Zones impactées en métaux

Aucune problématique en métaux n'a été identifiée dans les sols du site LA127, les anomalies décelées étant de faibles intensités et ponctuelles sans impacts sur les milieux environnants.

11.3 Programme des travaux de réhabilitation au droit du site LA127

Tels que décrit dans le paragraphe 10 relatif à l'usage futur du site, les travaux de réhabilitation viseront à rendre les terrains compatibles soit avec l'un des usages suivants : **usage agricole (culture ou élevage – maraîchage exclu)**, ou **usage de type centrale photovoltaïque**.

Les travaux de réhabilitation du site du LA127 consisteront à traiter les zones sources préalablement définies et pour lesquelles un traitement est technico-économiquement acceptable et selon les objectifs définis dans les conclusions du bilan coûts avantages.

Les travaux de réhabilitation du site LA127 seront réalisés dans un délais de 4 ans à compter de la notification de l'arrêté préfectoral dit de Premier donné acte.

11.3.1 Gestion des sols du site LA127

Les zones citées précédemment présentant des impacts en hydrocarbures C10-C40, auxquels sont parfois associés des hydrocarbures C5-C10, des BTEX et des HAP, constituent les zones sources à traiter.

De par l'historique du site, leur occurrence de détection et leurs niveaux de concentrations, les coupes hydrocarbures C10-C40 peuvent être considérées comme les composés traceurs du site. C'est donc sur ces composés qu'un seuil de coupure sera recherché en premier lieu.

Compte tenu de ces constats, le bilan coûts/avantages de la présente étude est construit sur le traitement des hydrocarbures C10-C40. Il est considéré dès ce stade du raisonnement que le traitement des hydrocarbures C10-C40 intégrera de facto le traitement des C5-C10, BTEX et des HAP présents dans les mêmes volumes de sol. De par leurs caractéristiques physico-chimiques notamment, les HC C5-C10, BTEX et HAP seront particulièrement sensibles à un certain nombre de traitements envisageables pour les hydrocarbures. Le traitement des hydrocarbures permettra donc de traiter également toutes ces substances connexes.

11.3.1.1 Définition du seuil de coupure pour les hydrocarbures C5-C40

Les calculs de volumes de sol ont été effectués par URS sur la base des concentrations en hydrocarbures C₅-C₄₀. Aussi, dans un souci de cohérence, on s'attachera à rechercher un seuil de coupure pour les hydrocarbures C₅-C₄₀.

On gardera toutefois à l'esprit que les composés traceurs du site sont les hydrocarbures C₁₀-C₄₀ puisqu'il a été mis en évidence plus haut que la fraction légère (C₅-C₁₀) des hydrocarbures du site est très peu représentée par rapport aux fractions plus lourdes (C₁₀-C₄₀).

Selon Arcadis, le seuil de coupure est la concentration dans les sols à partir de laquelle et au-dessus de laquelle, si des travaux de remise en état environnementale sont jugés pertinents ou nécessaires, les sols concernés sont considérés comme devant être traités ou évacués.

Sur la base de l'application du principe de Pareto, pris comme hypothèse majeure pour définir le seuil de coupure du présent projet, et sur la base des données spécifiques du projet, le seuil de coupure optimal recommandé par Arcadis pour le site LA 127 est de 3 500 mg/kg en hydrocarbures C₅-C₄₀.

11.3.1.2 Conclusion du Bilan Coûts-Avantages et de l'Analyse de Risques Résiduels prédictive avant travaux

Bilan coût-avantages

L'étude [...] a permis, après évaluation de plusieurs paramètres et hypothèses, de définir une concentration de **3 500 mg/kg** comme seuil de coupure pour les sols impactés par des **hydrocarbures C₅-C₄₀** dans le cadre des travaux de remise en état environnementale du site LA127. Sur la base d'un tel seuil de coupure, ce sont environ **1 100 m³** de sols, correspondant à environ **2 000 tonnes**, qui seront concernés par les mesures de gestion.

L'évaluation des avantages et inconvénients des meilleures technologies disponibles a conduit, par ailleurs, à retenir, après **tri des terres sur la plateforme de regroupement du centre TEPF, la combinaison des filières ISDND hors site + traitement thermique sur le centre TEPF, pour les terres impactées en hydrocarbures**. La durée d'un tel projet, sur la base des hypothèses évoquées ci-dessus, est estimée égale à environ **1,5 à 2 mois**. Le coût estimatif de ces travaux est supposé compris entre **270 000 et 310 000 euros HT**.

En termes de bilan massique, en théorie, de tels travaux permettront de mettre en traitement **environ 76 % des hydrocarbures** présents dans les matériaux du site. Les **concentrations résiduelles** en HC C₅-C₄₀ au sein des sols traités, calculées sur la base des données disponibles et pour les différents intervalles de concentration, seront **inférieures ou égales à 3 500 mg/kg**. La concentration en HC C₅-C₄₀ moyenne résiduelle dans les sols après remise en état environnementale sera d'environ 300 mg/kg sur l'ensemble du site.

Analyse des Risques Résiduels (ARR) avant travaux

Au regard des calculs réalisés et en accord avec les recommandations faites par la méthodologie nationale en vigueur les concentrations résiduelles attendues après traitement des zones sources présentées précédemment selon un seuil de coupure de 3 500 mg/kg en hydrocarbures C₅-C₄₀ **sont compatibles avec un usage futur de type agricole (culture ou élevage – maraîchage exclu) sur l'ensemble du site**.

En revanche, les concentrations résiduelles attendues après traitement des zones sources présentées précédemment selon un seuil de coupure de 3 500 mg/kg en hydrocarbures C₅-C₄₀ **ne seraient pas compatibles avec l'implantation de bâtiments destinés à un usage futur de type centrale photovoltaïque sur l'ensemble du site**. Pour rappel, les niveaux de risques calculés sont principalement liés à l'inhalation en intérieur de vapeurs d'hydrocarbures C₈-C₁₀ issues des sols résiduels. A noter que seule l'exposition en intérieur génère des niveaux de risques potentiellement supérieurs aux valeurs seuils recommandées. Les expositions en extérieur présentent des niveaux de risques acceptables. Au regard des composés tirant les risques calculés après traitement, et par retour d'expérience, Arcadis recommande la pose de piézaires et leur prélèvement au droit des futurs bâtiments ainsi que la mise à jour des calculs de risques plutôt que le calcul de concentrations maximales admissibles potentiellement très pénalisantes pour le scénario centrale photovoltaïque.

11.3.1.3 Description des travaux de réhabilitation des sols

Les travaux de réhabilitation des sols du site du LA127 consisteront :

- à l'excavation des zones dont les teneurs en hydrocarbures C₅-C₄₀ sont supérieures au seuil de 3 500 mg/kg défini dans le bilan coûts-avantages. Pour l'ensemble des zones traitées, des prélèvements à des fins analytiques seront réalisés sur les parois et les fonds de fouille de manière à conserver la mémoire des concentrations résiduelles.
- Au traitement des sols excavés : le BCA réalisé a mis en avant la combinaison des méthodes de traitement suivante : tri des terres sur la plateforme de regroupement du centre TEPF, la combinaison des filières ISDND hors site + traitement thermique sur le centre TEPF. Les solutions préconisées restent des propositions, toute autre technique permettant d'atteindre des seuils compatibles avec les usages futurs pourra également être mise en place.

Pour rappel, TEPF, via RETIA, s'est inscrit dans une démarche de réalisation d'un centre de traitement des terres dédié exclusivement au traitement des terres impactées des anciens sites miniers de TEPF, avec comme objectif la revalorisation des terres traitées en matériaux de remblais sur ses propres sites. Les techniques de traitement qui seront mises en place sur ce futur centre (traitement biologique et traitement thermique en tertres) permettront d'atteindre des rendements similaires à ceux de centres de traitements extérieurs ainsi qu'à ceux de traitements sur site utilisant les mêmes techniques. Dans le cas où la/les technique(s) proposée(s) dans le BCA serait(aient) mise(s) en œuvre dans le cadre de ce futur centre, RETIA se laisse donc le choix d'utiliser le dit-centre en lieu et place d'une filière extérieure ou d'un traitement sur site.

- Au remblayage des zones excavées avec :
 - o des matériaux issus du site en provenance de zones impactées ayant fait l'objet d'un traitement biologique afin que leur teneur moyenne en hydrocarbures soit inférieure à une concentration de 3 500 mg/kg en HCT totaux,
 - o et/ou des matériaux issus du site en provenance de zones non impactées,
 - o et/ou des matériaux d'apports naturels (matériaux de carrière, terre végétale,...),
 - o et/ou des matériaux d'apport traités et issus d'autres sites TEPF³. Ils seront préalablement analysés afin de s'assurer qu'ils présentent des teneurs compatibles avec les objectifs de réhabilitation du site :
 - les teneurs devront respecter le/les seuil(s) de coupure défini(s) ci-dessus : 3 500 mg/kg en HCT C₅-C₄₀ ;
 - en l'absence de seuil spécifique, les teneurs devront respecter les valeurs suivantes :
 - o les teneurs maximales résiduelles pour les BTEX et les HAP ;
 - o les teneurs maximales résiduelles pour les métaux ou les valeurs du Niveau 1 définies dans le Guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols potentiellement pollués dans des projets d'aménagement (BRGM, novembre 2017) dans le cas où les teneurs maximales résiduelles seraient inférieures aux valeurs du Niveau 1 du Guide ;
 - ces matériaux d'apports feront également l'objet :

³ Dont la réutilisation est encadrée par un Plan de Gestion et après qu'une autorisation d'exploitation d'un centre dédié à ces terres aura été émise préalablement au démarrage des travaux de réhabilitation.

- d'analyses sur lixiviation afin de vérifier leur caractère non lixiviable ;
- d'analyses sur une liste de composés définie avec l'administration afin de s'assurer de l'absence d'apport de pollution exogène. La cohérence de ces résultats avec les teneurs maximales résiduelles du site sera vérifiée. L'usage des matériaux présentant une valeur supérieure aux teneurs maximales résiduelles du site pour ces composés sera conditionné à la démonstration de la préservation des intérêts mentionnés à l'article L.161-1 du code minier.

A l'issue des travaux, une analyse des risques résiduels basée sur les concentrations résiduelles après traitement sera réalisée pour justifier de la compatibilité du site avec le ou les usages retenus.

Le plan d'excavation est joint à ce document (cf. **Figure 6**). Les profondeurs d'excavation y sont également mentionnées. Ce plan se base sur les courbes iso concentrations en hydrocarbures totaux réalisées lors du diagnostic environnemental.

Ce plan pourra être amené à évoluer en fonction des observations et analyses de terrain réalisées en phase travaux. En effet, les courbes iso concentrations sont réalisées par extrapolation des résultats d'analyses mesurés sur les différents sondages, engendrant une part d'incertitude. Si la zone impactée apparaît visuellement moins étendue et que les analyses réalisées en fond et flanc de fouille sont conformes aux objectifs de réhabilitation, les excavations seront arrêtées avant la limite matérialisée sur le plan d'excavation. A contrario, en cas de dépassement des seuils définis dans l'AP1 en limite d'excavation, les terrassements seront poursuivis jusqu'à atteinte des seuils de l'AP1.

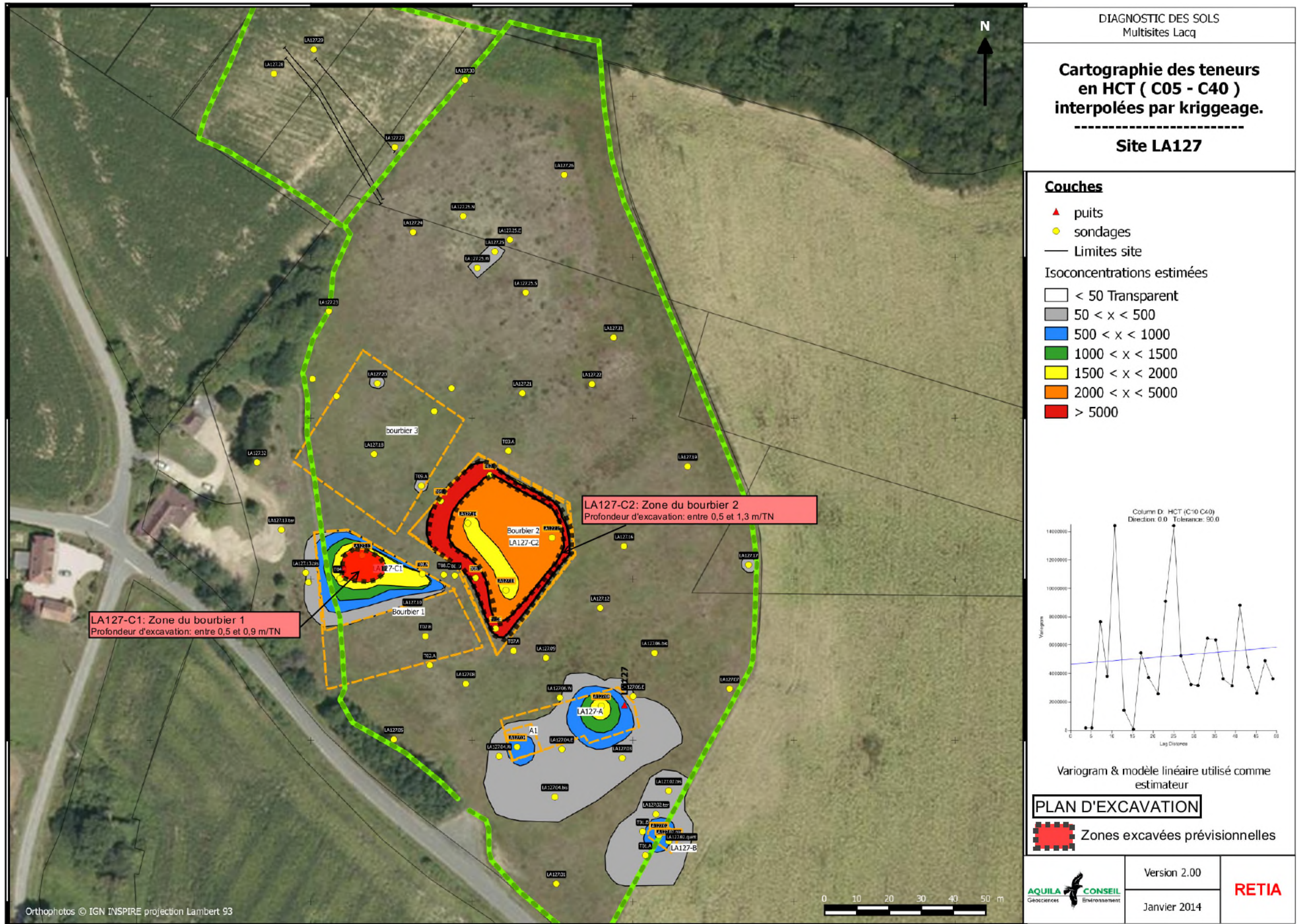


Figure 6 : Plan d'excavation prévisionnel du site LA127

11.3.2 Rejets aqueux durant les travaux de réhabilitation

Durant les travaux de réhabilitation, une attention particulière sera apportée aux rejets aqueux suivants :

- les éventuelles eaux de fond de fouille présentes lors de l'excavation des zones impactées,
- les eaux pluviales pouvant ruisseler sur des stocks de matériaux impactés, disposés sur des surfaces étanches.

11.3.2.1 Gestion des rejets aqueux

Concernant les éventuelles eaux de fond de fouille au droit des zones impactées

Elles seront préalablement analysées afin de vérifier qu'elles respectent les valeurs limites de concentrations, selon le flux journalier maximal autorisé, définies dans l'article 32 de l'arrêté ministériel du 02/02/98 (mis à jour par arrêté du 24/08/17), relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumise à autorisation (en l'absence de texte adéquat dans le code minier, une analogie est faite avec l'AM de 1998 pour les ICPE).

Pour le paramètre Hydrocarbures Totaux, la valeur limite de concentration de référence sera égale à 5 mg/l (concentration fixée en accord avec la DREAL).

Les analyses porteront sur les paramètres suivants :

- Matière En Suspension (MES) ;
- Hydrocarbures Totaux (HCT) ;
- le potentiel d'Hydrogène (pH) ;
- les composés détectés dans les sols au droit du site à des teneurs significatives d'un impact, à savoir les métaux ci-après : cadmium, chrome, mercure, plomb et zinc.

Un contrôle de la qualité des eaux sera réalisé avant rejet dans le milieu naturel. Dans le cas d'un dépassement de l'un de ces critères, un traitement préliminaire type filtre à charbon actif/filtre à sable (selon les composés rencontrés) sera mis en place. Un second contrôle de la qualité des eaux de rejet après traitement sera alors effectué afin de valider l'efficacité du traitement et valider le rejet vers le milieu naturel dans le respect des seuils.

Dans tous les cas, et afin de prévenir la mise en suspension dans l'eau de sols ou de sédiments impactés, un prétraitement sera mis en place par le biais d'un décanteur/séparateur avant rejet au milieu naturel.

Concernant les eaux pluviales pouvant ruisseler sur des stocks de matériaux impactés, disposés sur des surfaces étanches

En sortie de surface étanche, les eaux seront traitées et gérées suivant les mêmes critères que précédemment.

11.3.2.2 Contrôle du milieu récepteur

Un contrôle de la qualité des sédiments du milieu récepteur (non défini à ce stade) sera réalisé avant le début de la réhabilitation puis à la fin des travaux pour s'assurer de l'absence d'impact sur le milieu.

11.3.3 Evacuation ou élimination des produits dangereux et déchets

Lors des travaux de réhabilitation, les produits issus de la réhabilitation environnementale du site seront évacués et traités dans des filières d'élimination adaptées et agréées.

12 PROPOSITION D'ABANDON DES RESEAUX DE COLLECTES

12.1 Réseaux de collectes

Comme mentionné plus haut dans le document, il apparaît que les collectes présentes entre le LA127 et le M4, objet de la DADT, ont fait l'objet d'un dossier de délaissement envoyé à la Police des Mines le 27 octobre 1991, pour lequel la préfecture a, par Arrêté Préfectoral n°92/ENV/09 du 21 avril 1992, donné acte à la Société Nationale Elf Aquitaine de sa déclaration de délaissement des collectes (cf. **Annexe E-3** - Echanges avec l'Administration).

Par ailleurs, le tronçon de canalisations présent entre les manifolds M20 et M4 a été cédé à l'ASA d'irrigation de LACQ.

Le réseau de collectes provenant du LA126 jusqu'à l'entrée du M20 a quant à lui été mis en sécurité et déposé **sur l'ensemble du tronçon suite** à la restitution du site.

En conséquence, ce chapitre ne sera pas développé ici.

12.2 Ouvrages hydrauliques

En application des dispositions de l'article 48 du décret 2006-649 du 2 juin 2006, RETIA a porté à connaissance l'existence d'installations hydrauliques servant à la distribution de l'eau pour alimentation de réseaux incendie.

Ainsi, RETIA a transmis au préfet un dossier constitué des plans d'ensemble ainsi que les plans de détail des réseaux incendie sur les concessions de Lacq et de Meillon (dossier réf. 2013-08-06_RLQ_AD_CAN_MEM_ouvrages hydrauliques Lacq-Meillon envoyé par courrier à la préfecture des Pyrénées Atlantiques le 06 Août 2013). Il est acté que seules les installations des réseaux incendie (canalisations, station de pompage, réservoirs) sont à considérer comme des ouvrages hydrauliques, mais ne relevant pas de la catégorie des "Installations hydrauliques de sécurité".

Dans un souci de découpage et afin de prendre en compte l'ensemble du réseau incendie de LACQ, cette DADT traite de ce réseau entre le site LA127 et le château d'eau d'Audéjos (lui-même traité dans la DADT du site LA101). Une mesure de profondeur réalisée en mars 2018 au droit du chemin rural de Saloupa indique une profondeur d'enfouissement de 1,40 m (cf. **Annexe K**). A noter que comme indiqué sur le plan de marchage, ce tronçon de canalisation, d'une longueur de 140 m, est sectionné au niveau de la parcelle n°1003.

De plus, l'usage agricole recensé au droit de l'ensemble des parcelles traversées par cette canalisation n'a jamais mis en avant de quelconques difficultés quant à l'exploitation de ces parcelles.

Ainsi, au vu des caractéristiques de cette canalisation, RETIA n'envisage pas d'opérations supplémentaires sur ce réseau à l'exception du démantèlement des ouvrages aériens encore présents le long du tracé (balises, regards, vannes,...).

Par ailleurs, le dossier relatif aux conduites hydrauliques sur les concessions de Lacq et de Meillon fait également mention de la canalisation incendie alimentant anciennement le puits rattaché LA126, qui a été démantelée.

En conséquence, aucune action supplémentaire n'est à effectuer par RETIA sur ces canalisations hors service.

13 ACCIDENTS ET INCIDENTS REPERTORIES

Sur les zones des activités mises à l'arrêt, on ne relève aucun fait notable, ayant pu mettre en cause l'intégrité des personnes, entraîner des pollutions ou des dégâts matériels durant les phases de forage ou de bouchage du puits ou lors de son exploitation.

14 RISQUES RESIDUELS DU Puits LA127

Conformément aux conclusions du groupe de travail Après Mines, il est décidé pour les DADT puits de considérer les aléas résiduels liés au bouchage que : tout puits bouché selon l'article 49 du titre forage du RGIE (huile et gaz) n'ayant pas présenté de défaillance ou un quelconque problème depuis leur bouchage définitif peut être considéré comme « mis en sécurité » et de fait n'est plus susceptible de présenter des inconvénients pouvant nuire aux intérêts mentionnés à l'article 79 du code Minier.

Le puits LACQ-127 répond aux critères ci-dessus :

- Le programme de bouchage a été établi selon les exigences de l'article 49 du Titre FORAGE du RGIE,
- Le rapport de bouchage a attesté de la bonne réalisation des travaux. Ce rapport ne révèle aucun problème majeur au cours des opérations.

La période d'observation *post bouchage définitif* du puits, mise en place sur une durée de 6 mois, n'a pas montré de remontée de pression.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, TEPF considère comme rarissime la probabilité d'occurrence d'aléas résiduels sur le puits LACQ-127 (LA127).

15 MESURES DE SURVEILLANCE, CONSERVATION DE MEMOIRE ET CONTRAINTES D'USAGES A L'ISSUE DES TRAVAUX

15.1 Les mesures de surveillance

Compte tenu des conclusions sur le risque résiduel et quelque soit l'usage futur retenu, aucune mesure de surveillance particulière n'est envisagée sur le puits LACQ-127 (LA127).

15.2 Conservation de mémoire et contraintes d'usages à l'issue des travaux

Au vu des conclusions sur le risque résiduel du puits, TEPF n'envisage pas la mise en place de servitude particulière sur le puits LA127.

A l'issue des travaux de réhabilitation, des mesures seront prises afin de maîtriser les éventuels impacts résiduels.

Des contraintes d'usages pourront être mises en place au droit du site afin de garantir la maîtrise des risques et des usages. Elles stipuleront :

- L'état résiduel du site en indiquant :
 - o les concentrations résiduelles présentes au droit du site,
 - o la localisation des terres impactées en métaux maintenues sur place en profondeur et l'interdiction de leur remobilisation.
- Les usages à l'issue des travaux de réhabilitation.

En cas de changement d'usage, la compatibilité avec l'état résiduel du site devra être vérifiée.

Des contraintes d'usages seront mises en place selon la réglementation en vigueur⁴ à l'aide de l'outil juridique le plus adapté. La procédure sera engagée à l'issue des travaux de réhabilitation.

Le détail de ces contraintes d'usage sera précisé dans le mémoire de fin de travaux. Elles pourront faire l'objet de modifications en fonction de l'état résiduel du site.

⁴ Guide de mise en œuvre des restrictions d'usage applicables aux sites et sols pollués dans le cas des installations ICPE, ou SIS dans les autres cas.